



Conduite à tenir en cas de personne diagnostiquée positive au Covid-19

- La personne diagnostiquée positive est contactée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou par le CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) à des fins de déclenchement de la procédure de recensement des cas contacts à risques. Elle doit **informer le référent Covid** ou le représentant de son club de sa positivité.
- L'organisateur doit informer les membres ou les parents du groupe concerné par le cas positif afin qu'ils **soient vigilants** à de potentiels symptômes et les encourager à pratiquer un dépistage.
- La **personne testée positive** est isolée jusqu'à guérison complète et/ou de celle de tout son foyer ou pendant une **période de 10 jours**.
- **Les personnes cas contact :**
 - Cas contact âgé de moins de 12 ans :
 - Réalisé immédiatement un test de dépistage : PCR ou antigénique
 - En cas de dépistage positif :
 - Isolement de 10 jours ou jusqu'à la disparition de la maladie
 - Lister l'ensemble des personnes contact
 - Respect obligatoire de l'ensemble des gestes barrières
 - En cas de résultat négatif :
 - Respect obligatoire de l'ensemble des gestes barrières,
 - **Pas de pratique sportive pendant 7 jours,**
 - Surveillance accrue de l'état de santé général
 - Cas contact non vacciné contre la Covid-19 ou immunodéprimé (état dans lequel le système immunitaire est particulièrement affaibli et n'est plus capable de faire face aux agressions extérieures) ?
 - Réaliser immédiatement un test de dépistage : PCR ou antigénique
 - En cas de dépistage positif :
 - Lister l'ensemble des personnes contact
 - **Isolement de 10 jours** ou jusqu'à disparition de la maladie
 - Gestes barrières à respecter
 - En cas de dépistage négatif :
 - **Isolement de 7 jours** à partir de la date du dernier contact à risque avec la personne positive à la Covid-19
 - **Pas de pratique sportive collective pendant la durée de l'isolement**
 - Surveillance accrue de son état de santé général et nouveau test à J+7
 - Gestes barrières à respecter
 - Que faire si on est vacciné contre la Covid-19 (= « cas contact négligeable ») ?
 - Réaliser immédiatement un test de dépistage : PCR ou antigénique
 - En cas de résultat négatif :
 - **Pas d'isolement**
 - **Poursuite de l'activité sportive collective**
 - Surveillance accrue de son état de santé général et nouveau test à J+7
 - En dehors de la pratique sportive, respect des gestes barrières au maximum (ex : port du masque dans l'enceinte sportive, dans les voitures etc.)